

**Compte rendu du
Conseil d'Administration
du 26 Juin 1997**

Les décisions

- Bilan du contrat quadriennal.
- Principe de création d'une cellule recherche et d'une société anonyme, Valutech, filiale de l'Université.
- Renouvellement GIP céramiques, Charte et convention IUFM, adhésion au GIS GEMME, convention avec le CROUS.
- Compte financier 1996, DBM n°3, subventions.
- Décharge de service PRAG-PRCE.
- Mise en place de la réforme, DU gestion totale de la qualité, capacité d'accueil en DEUG STAPS.
- Location Décathlon - Biderman.
- Fermeture de l'Université et Calendrier des composantes.
- Émeritat M. LE RAY.
- Approbation du compte rendu du 3 avril 1997.

Approbation du compte rendu du 3 avril 1997

Les modifications suivantes, au compte rendu du conseil du 3 avril 1997, sont proposées :

- le paragraphe intitulé "Indemnités de licenciement" à remplacer par le titre "Allocation pour perte d'emploi".
- à la 4ème ligne du premier alinéa : lire : il "indique la possibilité d'un provisionnement de l'ordre de 4% de la masse salariale des contractuels de l'Université (13,3 MF / an).
- MM. Massy, Morel et Ravalard expriment le souhait que les ATER et certains boursiers de recherche puissent bénéficier de ces futures allocations pour perte d'emploi.

Le compte rendu, avec les modifications proposées, est adopté à l'unanimité.

Bilan du Contrat Quadriennal

Le président J.C. Angué présente 5 des 6 chapitres que comprend le bilan du contrat quadriennal (1994 - 1997) ; le 6ème, consacré à la recherche, sera examiné en octobre.

Situation en 1994 : une université largement sous dotée en personnels, en m², en dotation financière, et qui doit absorber une forte croissance des effectifs.

Chapitre 1 : Les Formations

- diversification et développement des filières : effort considérable et objectif atteint,
- actions du service d'orientation et d'insertion professionnelle : elles ont été développées, notamment en matière d'insertion professionnelle,
- suivi de cohortes : il a permis d'observer les taux de réussite en 1er cycle sur des périodes allant de 2 à 5 ans, à partir de l'année 1989/1990.
- lutte contre l'échec : avec la baisse constatée des taux de réussite, l'objectif du contrat n'est pas tout à fait atteint car l'Université ne peut pas contrôler les flux d'entrée.
- formation continue : augmentation du chiffre d'affaires de 20%, légère diminution du nombre d'heures-stagiaires, bilan du DAEU (taux de réussite 60%, poursuite d'études 65%), diminution du nombre des validations d'acquis professionnels, création d'un centre de bilan des compétences, mise en place de plots (modules) d'insertion.

R. Soenen s'interroge sur la signification du surcoût de l'antenne de Cambrai ("Coût ou surcoût ?"). C'est bien un surcoût lui est-il répondu.

Chapitre 3 : Vie étudiante

- bibliothèque : 15 créations de postes, 4 800 m² de surfaces nouvelles sur les 4 sites, 22 000 volumes acquis en 3 ans (+ 82%), ouverture hebdomadaire de 48h en 1994 à 55h30 en 1997,
- hébergement et restauration : objectifs atteints avec le restaurant des Tertiales et la progression des logements PLA (locatifs aidés),
- médecine de prévention : qualité des prestations et augmentation des consultations psychiatriques. Mise en place d'une infirmerie aux tertiales.
- sports : 3 815 étudiants pratiquent 33 activités encadrées,
- culture : l'Institut culturel a mis en place une politique active d'incitation à la participation aux manifestations régionales.

Chapitre 4 : Les Moyens

- Le plan de rattrapage a été poursuivi : création de 83 emplois d'enseignants, 75 emplois d'AITOSS (plus l'équivalent de 30 emplois en crédits supplémentaires), réduction de l'écart entre dotation théorique et dotation réelle de fonctionnement.

Chapitre 5 : Moderniser la Gestion

- 16 MF ont été investis pour la maintenance des locaux et des équipements, et leur mise aux normes de sécurité,
- la mise en place du logiciel NABUCO a engendré un certain nombre de difficultés,
- amélioration de l'informatisation : 1 100 postes de travail sont connectés au réseau NOROPALE / RENATER et bénéficie de la technologie ATM (très haut débit).

Chapitre 6 : Relations Internationales

- développement des réseaux permettant d'offrir plus de 250 stages en entreprise à l'étranger (essentiellement en Allemagne),
- développement des cursus intégrés,
- accroissement de la mobilité des étudiants qui effectuent des séjours longs (durée moyenne : 8 mois pour les séjours d'études, près de 5 mois pour les stages),
- par rapport aux étudiants de l'UVHC à l'étranger, le nombre d'étrangers accueillis est déficitaire.

A l'unanimité (moins une abstention) le conseil approuve le bilan du contrat quadriennal.

Création d'une cellule recherche

A. Fréville présente le projet de création d'une cellule recherche-valorisation-transfert pour apporter une aide aux laboratoires, valoriser la recherche, coordonner les structures de recherche et de transfert. Elle apportera une assistance au montage et un suivi des dossiers. Elle pourrait être constituée de trois personnes (prospective et lobbying, gestion et secrétariat).

A l'unanimité le conseil approuve le principe et la création de cette cellule.

Projet de création d'une société anonyme (SA), filiale de l'Université

Le projet de création de cette SA, Valutech, a déjà été présenté lors du dernier conseil.

- J.C. Angué rappelle qu'il n'existe actuellement aucune structure pouvant remplir toutes les missions de l'Université et respectant la réglementation. Puis il précise que cette SA sera de type bureau d'études et d'essais pour :

- * contribuer à la diffusion et à la valorisation des résultats de la recherche par la réalisation de prestations,

- * participer au transfert de technologie par l'aide à la création et à la prise de participation éventuelle de sociétés (essaimage de l'UVHC).

- A partir des résultats financiers de Valuval et d'une étude de marché réalisée par le cabinet CIMO, le chiffre d'affaires de Valutech pourrait passer en 5 ans de 2,5 MF à 12 MF.

- Les équipements (prototypage rapide, acoustique, dynamique des structures, ergonomie, catapulte, freinage, matériaux, thermique et aéraulique, productive) en cours d'acquisition ou à acquérir, d'une valeur de 40 MF (plus un bâtiment de 14,7 MF) seront loués par l'Université à Valutech.

- Les contrats industriels seront passés par Valutech, Valuval conservant une mission d'animation du tissu économique.

- Le capital de Valutech serait initialement de 1 MF (1 000 actions de 1 000 F), l'UVHC étant majoritaire. Des banques et des entreprises pourront acquérir des actions.

- Actuellement il n'existe pas de société dans la région pouvant offrir ce niveau de prestations et ce type d'équipements lourds, indispensables aux besoins d'innovation des entreprises, ("Si nous ne les aidons pas, elles risquent de disparaître" déclare Y. Ravalard). C'est d'ailleurs la raison essentielle qui a conduit l'État français, la Région, le Département et l'Union Européenne à financer ces équipements, avec obligation pour l'Université de les utiliser pour transférer ses compétences vers le tissu industriel et créer une dynamique de développement technologique.

- Valutech louant les équipements à l'Université et embauchant des personnels en fonction des contrats obtenus, le risque financier est réduit.

- Du débat on retiendra essentiellement des questions sur l'origine du capital que versera l'Université (R. Soenen et J.M. Desrumaux), et sur des points de statuts notamment la non exclusivité de Valutech pour traiter les opérations de transfert de l'UVHC : ces aspects seront abordés lors d'une autre séance car l'ordre du jour ne concerne que le principe de création d'une SA.

- Le conseil approuve à l'unanimité (moins 4 abstentions) le principe de création de cette société anonyme, filiale de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Renouvellement du GIP céramiques fines

- La demande de renouvellement de ce GIP, support juridique du CRITT de Maubeuge, est présentée par B. Thierry. Il précise qu'une commission de réflexion composée de l'UVHC, la C.C.I. d'Avesnes-Maubeuge, la ville de Maubeuge, le Sous-Préfet, a demandé, à l'unanimité, le renouvellement du GIP, composé également de partenaires industriels. En outre une expertise scientifique réalisée par le Ministère de la Recherche a émis un avis très favorable.
- Le conseil approuve, à l'unanimité, la demande de renouvellement de ce GIP pour 5 ans.

Compte financier - DBM - Subventions

- Pour l'exercice 1996 les recettes augmentent de 14,48% à 169,804 MF en raison essentiellement de l'augmentation des subventions d'équipement et d'exploitation. A noter la croissance des recettes en formation continue (+12,75%), la diminution sensible de la taxe d'apprentissage (-10%), et le montant des réserves (34,785 MF) après correction des engagements 1996 non encore mandatés et des financements de programmes pluriannuels ou cofinancés. Les recettes de l'UVHC proviennent essentiellement de l'État (46%) et de ses ressources propres (35%).
Le compte financier est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.
- La décision budgétaire modificative n°3 est approuvée à l'unanimité, moins une abstention.

- Les subventions accordées par l'ISTV (12 000 F au projet étudiant robot marcheur ; 10 000 F à la junior-entreprise Produtech ; 18 000 F à l'équipe "Eco-marathon-Shell"), par le département des sports (dont 45 000F à l'association sportive) et par la faculté de droit (3 000 F à l'association sciences économique ; 1 400 F à l'association MSTCF) sont approuvées à l'unanimité.

Décharge de service pour les PRAG - PRCE

- A l'unanimité le conseil approuve le dispositif suivant pour les PRAG et PRCE engagés dans la préparation d'une thèse :

Principe : décharge de 192 heures (1/2 service), à l'exclusion de toute H.C., pour des PRAG - PRCE en fin de thèse ; 1 an, en principe non renouvelable

Mode de fonctionnement : examen des candidatures par le Conseil Scientifique dans le cadre d'une procédure à définir

Financement : l'UVHC s'engage sur le financement d'au plus 2 décharges pour une durée de 3 ans à partir de 1997-1998 ; un nombre de décharges plus important est négociable avec les instituts au regard des demandes recevables ; demande dans le cadre du contrat quadriennal pour que l'État prenne le relais.

- F. Morel signale que le SNES-SUP a réalisé une enquête à l'UVHC pour recenser les demandes. P. Level demande que les décharges puissent être accordées, dans certains cas, en 2ème année de thèse et précise que l'ISTV est prêt à proposer des candidatures.

- A l'unanimité le conseil approuve le dispositif et décide d'informer les candidats potentiels immédiatement.

Mise en place de la réforme

- **A l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes** : le DEUG sciences et technologies comprend 4 mentions, chacune d'elles étant découpée en 4 semestres. A l'issue du 1er semestre l'étudiant peut choisir de changer de mention, et même à l'issue de la 1ère année après avis d'une commission d'orientation.
- **A la Faculté des Lettres et à la Faculté de Droit** : en lettres la semestrialisation existe déjà. En droit la réorientation est prévue, à l'issue du 1er semestre, entre les DEUG droit et économie-gestion et le volume horaire des mathématiques a diminué en économie-gestion.
- Le conseil approuve à l'unanimité les propositions des composantes.

Charte et convention IUFM

- **Charte** : les IUFM relèvent désormais de la procédure de contractualisation, au même titre que les universités. Le projet de Charte prévoit d'afficher des objectifs identifiés et concertés (carte académique des formations par exemple). La Charte devra être signée par les présidents des universités de l'Académie de Lille et par le directeur de l'IUFM après avis des Conseils d'Administration respectifs.

A l'unanimité le conseil autorise le président à signer :

- * le projet de charte académique de la formation des maîtres et de convention-cadre de rattachement de l'IUFM aux 6 universités de l'académie.
- * le projet de convention entre l'IUFM et l'UVHC.

DU gestion totale de la qualité

- Le projet "Diplôme d'Université de 3ème cycle, gestion totale de la qualité" (niveau DESS), s'inscrit dans le cadre d'un projet Interreg, en partenariat avec la faculté polytechnique de Mons en Belgique, membre de l'Association inter-universitaire de Mons. Il fonctionne déjà en formation continue à Mons. Il est prévu en formation initiale et en formation continue à l'UVHC. Le corps professoral sera composé d'enseignants de Mons et de Valenciennes. Il n'existe pas de formation de ce type au Nord de Paris, selon le rapporteur du projet, JM. Castelain. A brève échéance un double diplôme sera délivré. Les effectifs seront de l'ordre de 25 étudiants (10 en formation continue, 15 en formation initiale). Le cofinancement sera assuré par la formation continue et par le budget de la formation des personnels. Ce diplôme sera rattaché à la présidence, dans un premier temps.

- Ce projet de diplôme est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

Adhésion au Gemme

- Le groupement d'intérêt scientifique (GIS) "enseignement supérieur sur mesure médiatisé" (GEMME) a pour objet d'aider ses membres à répondre à la croissance de la demande d'enseignement supérieur à distance, à réduire l'échec, favoriser l'apprentissage de l'autonomie, offrir des enseignements transversaux (langues, informatiques...) efficaces, vivifier les antennes universitaires, ouvrir d'avantage les formations diplômantes à la formation permanente. Il s'agit donc, en résumé, d'accompagner au mieux l'actuelle démocratisation de l'enseignement supérieur par le recours à des modes nouveaux d'accès au savoir facilités par les nouvelles technologies.

A l'unanimité le conseil décide que l'UVHC devienne membre associé du GIS GEMME (cotisation 5000 F en 1997) et autorise le président à signer la convention avec l'université de Lille I, qui est chargée de la gestion du GIS.

Fermeture de l'Université

- A l'unanimité le conseil approuve le projet de calendrier de fermeture de l'Université et celui des composantes.
- L'université sera fermée du 24/12/1997 au soir au 5/01/1998 au matin et du 25/07/1998 au soir au 24/08/1998 au matin, (il n'y a donc plus de fermeture pendant les vacances de printemps).

Eméritat

- A l'unanimité le conseil nomme Michel LE Ray Professeur Émérite.

Capacité d'accueil en DEUG STAPS

- A l'unanimité le conseil fixe à 100 places la capacité d'accueil des nouveaux étudiants en 1ère année de DEUG STAPS.
- J-C. Angué précise que le DEUG STAPS a envoyé 500 dossiers de pré-orientation, en a reçu 312, et délivré 106 avis favorables. Le président a également signalé la campagne d'information remarquable menée par les enseignants l'an dernier (aucun recours n'a été introduit au tribunal administratif). Seules 2 universités en France ont adopté cette attitude "responsable".

Convention avec le CROUS

- Dans le cadre des relations internationales (programmes européens, accords de coopération) l'Université s'engage à réserver 42 chambres individuelles et un appartement de type T2 à la résidence universitaire Jules Mousseron à Aulnoy pour les étudiants, enseignants ou chercheurs étrangers. Le CROUS rénovera au préalable ces logements et se chargera de percevoir les loyers, l'Université ne finançant que les périodes non-occupées.
- Le conseil approuve ce projet de convention à l'unanimité.

Location Décathlon

- En attendant la mise en service de son centre de transfert de technologie, l'université est dans l'obligation de louer des locaux pour héberger des équipements destinés au transfert. Le conseil autorise, à l'unanimité, le président à signer un bail de location (38 400 F) avec la société Décathlon, propriétaire des locaux de l'immeuble "Biderman" à Aulnoy-lez-Valenciennes.

Questions Diverses

- L'examen du dernier point de l'ordre du jour, mutualisation type ASSEDIC pour contractuels, est reporté au prochain conseil d'administration, fixé au mercredi 17 septembre 1997, à 16 H.

Étaient présents

- Personnalités extérieures :** MM. Delquignies, Richez.
- Collège A :** MM. Angué, Castelain, Horling, Mairesse, Malvache, Massy, Soenen, Thierry.
- Collège B :** Mme Camion, MM. Delhaise, Desrumaux, Desseaux, Grémillet, Morel, Roger.
- Collège AITOSS :** Mlle Ameye, MM. Bury, Kaczmarek.
- Collège Usagers :** Mlles Flament et Pernak, MM. Lebrun et Sergent.
- Membres de Droit :** MM. Darras et Van Ceulebroeck.
- Membres Invités :** Mme Morgand, Mlle Steiner, MM. Delebarre, Etienne, Fréville, Level, Loquet, Moreau, Nongaillard, Petit, Ravalard.
- Ont donné pouvoir :** MM. Borloo et Guillaume à Delquignies, MM. Legendre et Szymusiak à M. Richez, Mme Abdallah-Pretceille et M. Frohly à M. Soenen, Mme Levin à M. Morel, M. Naturel à M. Delhaise, M. Del Campo à M. Desrumaux, MM. Duez et Haine à M. Kaczmarek, M. Decrock à Mlle Pernak.
- Excusés :** MM. Starzenski et Vaillant.